



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

Pôle d'évaluation domaniale

8 place d'Espagne

64000 PAU

Téléphone : 05 59 82 24 00

Courriel : ddfip64.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

Le 22/01/2019

La Directrice départementale des Finances
publiques des Pyrénées Atlantiques

Pôle d'évaluation domaniale

POUR NOUS JOINDRE :

Évaluateur : Brigitte PEYROUZET

Téléphone : 05 59 82 24 23

Courriel : brigitte.peyrouzet@dgfip.finances.gouv.fr

Réf. : 2019- 40279v0017

à

Madame la Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Grand DAX20 Av d'ela Gare
CS 10075
40102 DAX cedex

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE

DÉSIGNATION DU BIEN : TERRAIN NON VIABILISÉ DE 1920 M² EN ZAE

ADRESSE DU BIEN : PÔLE ÉCONOMIQUE, LD LAPAS, RUE EUGÈNE DUCRETET 40 990 ST PAUL LES DAX

VALEUR VÉNALE : 28 800 € HT

1 – SERVICE CONSULTANT

AFFAIRE SUIVIE PAR :

LA CA DU GRAND DAX

MME JULIE PISSETTAZ

2 – Date de consultation

: 09/01/2019

Date de réception

: 09/01/2019

Date de constitution du dossier « en état »

: 09/01/2019

3 – OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Projet de cession d'une parcelle de 1920 m²

4 – DESCRIPTION DU BIEN

Terrain constructible de 1920 m², non viabilisé, situé dans l'extension du pôle économique de St Paul les Dax.

5 – SITUATION JURIDIQUE

- nom du propriétaire : La CA du Grand DAX

- situation d'occupation : libre

6 – URBANISME ET RÉSEAUX

ref cadastrales : lot de 1920 m² à prendre sur parcelles BC334 et BC 335

zone UEi du PLU

7 – DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison

La valeur vénale du bien est estimée à 28 000€ HT

8 – DURÉE DE VALIDITÉ

18 mois

9 – OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Pour la Directrice départementale des Finances publiques et par délégation,

Brigitte PEYROUZET, inspectrice

